

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/11/2024 - 163634 - 2016 B 28309 - 824 299 390 - 1001Expos

1001 EXPOS

SASU au capital de 1000 EUROS
Siège social : 1 RUE VOLNEY
75002 PARIS
824 299 390- RCS PARIS

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

13 NOV. 2024
Sous le N° : 13 NOV. 2024
363

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille Vingt deux,

Le Jeudi trente juin à dix-huit heures,

Le soussigné, Monsieur DUVAL Tristan, né le 02/06/1971 à Neuilly-sur-Seine, (092), Demeurant au 8 Avenue du Verdun, 14390 Cabourg,

Associé unique de la société « 1001 EXPOS »,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la société, arrêté au 31 décembre 2021 ;
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - QUITUS de la Gestion -

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, quitus entier et sans réserve est donné au président pour sa gestion pendant l'exercice écoulé.

TD

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT-

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 97 432 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau crédit la somme de 77 870 euros
- Dividendes, la somme de 19 562 euros

Compte tenu de ce qui précède, le montant des capitaux propres devient le suivant :

Capital social	1.000 €
Réserve légale	100 €
RAN Débit	79.278 €
TOTAL	80 378 €

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est pris acte qu'il a été versé un dividende de 19 532 € au titre de cet exercice.

TROISIEME DECISION - Fixation de la rémunération du Président,

Monsieur DUVAL Tristan, associé unique, confirme ne pas percevoir de rémunération au titre de son mandat de Président, clôturant au 31 décembre 2021.

Il pourra néanmoins prétendre au remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment pour bénéficier des dispositions du décret 2014-136 qui dispose les micro-entreprises de publier leurs comptes.

Fait à Cabourg le 30 juin 2022

Cabourg 30 Juin 2022
Tristan Duval

TD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11084*23

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition **X**

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

1001EXPOS SASU

Adresse du siège social :

SIRET **8 2 4 2 9 9 3 9 0 0 0 0 1 6** Mél : **fedexco@wanadoo.fr**

Adresse du principal établissement :

1 RUE VOLNEY
75002 PARIS

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit

Bénéfice imposable à 15% **37 082** Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % **0**

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-1-1), cocher la case ci-contre

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le n°, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé **TEN' CO**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liaisons fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

CABINET FEDEXCO

9 RUE PAUL GIMONT 92500 RUEIL MALMAISON

Tél : **0147089502**

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

Partie 223 du Code général des impôts

2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		<i>e</i>		
		<i>f</i>		
		<i>g</i>		
		<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI		<i>j</i>		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMNÉRATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0%, 15% ou 19%					
						0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice.

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	1001EXPOS SASU					Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise	1 RUE VOLNEY 75002 PARIS							
SIRET	8 2 4 2 9 9 3 9 0 0 0 0 1 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2					
						Exercice N clos le 13 11 2022		
						Net 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial*							
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	12 500	030		12 500		
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	12 500	048		12 500		
ACTIF CIRCUITANT	STOCKS	050		052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*							
	Marchandises*	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	10 000	070	7 940	2 060		
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres* (3)	072	298 889	074		298 889		
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084		086				
	Charges constatées d'avance*	092		094				
	Total II	096	308 889	098	7 940	300 949		
	Total général (I + II)	110	321 389	112	7 940	313 449		
	PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100		
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132			
	Report à nouveau			134		1 408		
	Résultat de l'exercice			136		97 432		
	Provisions réglementées			140				
	Total I	142				99 940		
Editions Informaîques Comptables 2022	Provisions pour risques et charges			154				
	Total II	154						
DETIES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		57 023		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		24 000		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169)	172	132 485		
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III	176				213 508		
	Total général (I + II + III)	180				313 449		
RÉVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	292 189		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>1001EXPOS SASU</u>	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209 215 217	210 214 218 88 820
	Production vendue	Biens Services*		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*			224
	Subventions d'exploitation reçues			226 66 290
	Autres produits			230 893
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232 156 003
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 52 066
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	447	244 447
	Rémunérations du personnel*			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements*			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262
	Total des charges d'exploitation (II)			264 52 513
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 103 490
	Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)	294 118
	Produits exceptionnels (IV)			290
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D) }	347 348		300 360
	Impôt sur les bénéfices * (VII)			306 5 580
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 97 432
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	97 432 314
Reintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	5 940
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU -TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodecies) 991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44. quaterdecies) 345			
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350 66 290
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	37 082 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356	
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	37 082 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise: <u>1001EXPOS SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
ACTIF IMMOBILISÉ													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
Autres immobilisations corporelles	470	12 500	472		474		476	12 500					
Immobilisations financières	480		482		484		486						
TOTAL	490	12 500	492		494		496	12 500					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570		572		574		576					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
	①	②	③	④	⑤								
Immobilisations	Plus ou moins-values												
	Valeur d'actif*		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Court terme*				
									Long terme				
	①		②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL							596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 1001EXPOS SASU					Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	7 940	652	654	656	7 940	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666		
TOTAL			680	7 940	682	684	7 940	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
		Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations Incorporelles	700	705						
Terrains	710	715						
Constructions	720	725						
Installations techniques, matériel et outillage	730	735						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745						
Matériel de transport	750	755						
Autres immobilisations corporelles	760	765						
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780			
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			860					
Total des déficits restant à reporter			870					
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	18 600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	4 494
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 1001EXPOS_SASU		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021		Données en nombre de mois		1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
	dont apprentis	657		
	dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)		137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n°1330-CVAE-SD				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		023		
Période de référence		024	/	/
Date de cessation		/	/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

--

1	(1)
1	Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	SIREN	8 2 4 2 9 9 3 9 0		
Dénomination de l'entreprise	1001EXPOS SASU				
Adresse (voie)	1 RUE VOLNEY				
Code postal	75002	Ville	PARIS		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input checked="" type="checkbox"/> M	Nom patronymique	DUVAL	Prénom(s)	TRISTAN		
Nom marital				% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	1000,00
Naissance : Date	02061971	N° Département	14	Commune	CABOURG	Pays	FRANCE
Adresse : N°	1	Voie	RUE VOLNEY				
Code postal	75002	Commune	PARIS			Pays	FRANCE
Titre (2)	<input type="checkbox"/>	Nom patronymique				Prénom(s)	
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse : N°		Voie					
Code postal		Commune				Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souhaités en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1	(1)
1	Néant

N° de dépôt

--

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le

3	1	1	2	2	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---

SIREN

8	2	4	2	9	9	3	9	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise

1001EXPOS SASU

Adresse (voie)

1 RUE VOLNEY

Code postal

75002

Ville

PARIS

I- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

--	--	--	--	--	--	--

% de détention

--

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Désignation de l'entreprise 1001EXPOS SASU